



Missions, nature et durée du service des enseignants

Le ministre a mis en place un groupe de travail qui doit réfléchir jusqu'en février 2014 sur les missions et services des enseignants du premier et second degrés.

Ce groupe de travail est jugé **prioritaire** car pouvant impacter la rentrée scolaire prochaine. **Les décisions prises s'appliqueront donc à la prochaine rentrée.**

Pour la FAEN, reçue au cabinet du ministre, il n'est pas question d'accepter une augmentation du temps de présence dans les écoles et les établissements scolaires. **C'est au contraire un allègement de la charge de travail que nous demandons.**

Pour le ministère, la **diminution du temps d'enseignement n'est pas envisageable** précisant que cela nécessiterait l'embauche de milliers de professeurs supplémentaires dans le second degré, même s'il ne conteste pas l'augmentation récente de la charge de travail.

Le ministère dit ne souhaiter Ni diminuer, ni augmenter le temps d'enseignement, il y a une volonté affichée de clarifier les missions des enseignants.

Mais **le ministère veut également une annualisation** du temps de travail, ce qui entraînerait mécaniquement une augmentation globale de la charge de travail.

Pour l'éducation prioritaire, la FAEN a rappelé la nécessité de mieux prendre en compte la difficulté des conditions d'exercice et qu'un temps de concertation pour mener des projets est encore plus nécessaire.

Nous avons aussi demandé : que l'on **restaure l'autorité des professeurs**, une **revalorisation financière** et plus de **groupes à effectifs réduits**.

(ci-dessus le texte du communiqué que nous avons adressé à la presse).



Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Destinataires : rubriques "éducation" des médias

Objet : Mission et horaire de service des professeurs.

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé une concertation sur les missions des enseignants, sur la nature et la durée de leur service. La Fédération Autonome de l'Éducation Nationale a été reçue en audience au cabinet du ministre pour exposer ses analyses et revendications.

Tous les rapports officiels récents confirment l'accroissement de la charge de travail des professeurs estimée entre 40 et 44 heures par semaine selon les catégories, sans aucune reconnaissance de la part du ministère.

De plus, les conditions de travail, le comportement des élèves, voire des parents, les méthodes de management de la hiérarchie **augmentent la souffrance au travail des personnels**, tabou désormais brisé.

Pour la FAEN, il n'est pas question d'accepter une augmentation du temps de présence dans les écoles et les établissements scolaires. C'est au contraire un allègement de la charge de travail que nous demandons dans le cadre de la « clarification des missions » voulue par le ministre.

La mission essentielle du professeur reste d'abord et avant tout d'enseigner les apprentissages fondamentaux dans le premier degré, une discipline, des savoirs et des savoir-faire dans le second degré.

Pour la FAEN, l'évolution du métier doit être prise en compte en intégrant **l'horaire de service actuel des professeurs** le suivi individualisé des élèves, la coordination et la concertation entre les professeurs, l'heure de vie de classe, à raison d'1/6 de cet horaire.

Ainsi, les professeurs certifiés, les professeurs d'EPS, les PLP et les PEGC dispenseraient 15 heures hebdomadaire d'enseignement et consacraient 3 heures à la concertation et au suivi individualisé des élèves.

La même déclinaison serait faite pour les professeurs agrégés et les professeurs des écoles

La FAEN rappelle que toute aggravation des conditions de travail des professeurs se répercute sur le déroulement de la scolarité des élèves. A l'inverse, l'amélioration des conditions de travail que nous réclamons améliorerait le fonctionnement des équipes pédagogiques provoquant un effet bénéfique sur la scolarité des élèves.

Paris, le 25 octobre 2013



UN BUDGET 2014 SANS AMBITION.

Le projet de budget 2014 de l'Etat est en cours d'examen au parlement. En déchiffrant ses multiples rubriques, nous trouvons de nombreuses indications sur les intentions réelles du gouvernement.

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) découpe le budget de l'Etat en différentes « missions ». Nous sommes directement concernés par la mission « enseignement scolaire » dont le budget passe de 64,01 à **64,918 milliards d'euros**.

En apparence une augmentation globale de **1,41%** contre 2,69% en 2013. Mais en apparence seulement car si l'on retire de ce montant global les cotisations (18,648 milliards) versées par le ministère au compte d'affectation spéciale des pensions, **la partie du budget qui permet réellement le fonctionnement du système éducatif est de 46,27 milliards d'euros (soit seulement +1,27%)**.

La « mission enseignement scolaire » est désormais **découpée en 7 « programmes »**. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la **ventilation du projet de budget entre les différents programmes** ainsi que le rappel des montants des budgets 2012-2013.

A la lecture de ce projet de budget, il est clairement établi **qu'aucune enveloppe sérieuse n'est prévue pour alléger la charge de travail des professeurs** dans le cadre de la concertation sur les missions et le service des enseignants qui s'est engagée au ministère.

Tout ce qui sera fait pour améliorer la prise en charge des élèves se fera **en augmentant la charge de travail des professeurs**.

Et bien entendu aucune augmentation de la valeur du point d'indice.

Avec la FAEN et ses syndicats, refusez cette logique...
Ne pas réagir serait perdre le droit de se plaindre

Mission enseignement scolaire = comparatif 2012/2013 et 2013-2014 les différents « programmes » - en milliards d'euros					
Programmes	2012	2013	variations	2014	Variations
Premier degré public	18,158	18,863	+ 3,88 %	19,274	+ 2,17%
Second degré public	29,671	30,402	+ 2,46 %	30,491	+ 0,29
Vie de l'élève	3,972	4,188	+ 5,43 %	4,335	+ 3,51
Privé (1er et 2d degré)	7,105	7,081	- 0,33 %	7,109	+ 0,40
Soutien à la politique de l'éducation nationale	2,115	2,150	+ 1,65 %	2,211	+ 2,83
Internats de la réussite				0,150	-
Enseignement technologique agricole	1,306	1,32	+ 1,07 %	1,344	+ 1,81
Total mission : enseignement scolaire	62,330	64,01	+ 2,69 %	64,918	+ 1,41

Réforme des rythmes scolaires : nous disons NON !

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES Communiqué de presse commun

La réforme des rythmes, mise en place à la rentrée 2013 pour un peu plus de 20 % des écoliers, fait apparaître de grandes difficultés.

En faisant glisser les missions d'enseignement de l'Éducation nationale vers les communes, elle crée de graves inégalités de traitement sur le territoire, et crée une confusion entre scolaire et périscolaire (locaux, activités...).

Elle va à l'encontre de l'intérêt des enfants et de celui de l'ensemble des acteurs concernés.

Cette réforme bâclée a été mise en œuvre contre l'avis d'une majorité des personnels et de leurs organisations syndicales, elle a été imposée sans les moyens d'encadrement nécessaires.

C'est un échec pour Vincent Peillon et ceux qui l'ont soutenu, le ministre doit en tirer les conséquences et retirer son décret.

Les organisations syndicales, Fédération des services publics CGT, CGT Éducation, FNEC-FP-FO, SUD-Éducation, la FAEN... réunies en interfédérale le 22 octobre 2013, appellent l'ensemble des personnels du 1^{er} degré ainsi que les personnels des collectivités territoriales, animateurs et ATSEM à faire **grève le jeudi 14 novembre 2013**, pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

L'intersyndicale nationale apporte d'ores et déjà son soutien aux mouvements locaux déjà prévus les 12 et 13 novembre 2013.

Nos organisations appellent leurs instances locales et départementales à se réunir en intersyndicales locales et en assemblées générales avec les personnels, dans le cadre unitaire le plus large possible, pour débattre de la construction de la grève du 14 novembre et des suites à donner à cette lutte pour imposer une autre réforme.

De plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer les conséquences négatives de cette réforme improvisée.

Conséquences sur les élèves, sur les professeurs des écoles et les directeurs ainsi que sur le fonctionnement des écoles.

Le ministère reste sourd aux demandes d'arrêt de cette réforme dont il continue de préparer la généralisation pour la rentrée de septembre 2014 avec la complicité des syndicats « réformistes » ou partisans de la cogestion.

Le Syndicat National des Ecoles Publiques et la FAEN ont été très critiqués (voir le communiqué de presse du SNEP-FAEN sur le site de la fédération www.faen.org).

Nous devons donc maintenant hausser le ton pour nous faire entendre. Dans ce but, **cinq fédérations, dont la FAEN, ont décidé d'appeler les personnels à l'action.** Vous trouverez dans l'encadré ci-contre le texte du communiqué commun diffusé à la presse.

NON A L'AUGMENTATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL.

Les récents rapports officiels confirment l'allongement de la durée hebdomadaire de travail des professeurs passée à 40 - 44 heures. En conséquence, le stress et la souffrance au travail se développent

Non seulement le ministre, désormais clairement informé, n'en tire aucune conséquence pour alléger le travail des enseignants, **mais il continue d'aggraver nos conditions d'exercice : multiplication des 1/2 journées de « récupération » (2 demies journées supplémentaires pour le 2 septembre 2013 pourtant travaillé).**

Réforme des rythmes scolaires, emplois du temps à trous, multiplication des postes partagés, réunionite de plus en plus aiguë, LPC, CCF...

De surcroît, en guise de « mise en bouche » de son projet de raccourcissement des congés d'été, **le ministre prévoit d'avancer la prérentrée des professeurs à la fin du mois d'août** (entre le 28 et le 31) **pour les trois années à venir.**

Avec la FAEN et ses syndicats membres dites NON à l'augmentation de la charge de travail. **Imprimez la pétition ci-jointe** (recto-verso si possible), **signez-la et faites-la signer** dans votre établissement puis **envoyez-la au siège national** (postez-la vendredi 8 novembre dernier délai).

Vous pouvez également la signer et la faire signer sur le site de la FAEN www.faen.org.



**NON À L'AGGRAVATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL !**



Syndicat National
Autonome
des Personnels
d'Administration et
d'Intendance



Syndicat
National
des Collèges
et des Lycées



Syndicat
National
des Ecoles Publiques



Syndicat Indépendant
Académique
- Aix Marseille -
de l'Enseignement Secondaire



Syndicat Indépendant
- national -
de l'Enseignement
du Second degré



Syndicat des AGRégés
de l'Enseignement
Supérieur



Syndicat
Pluraliste et Indépendant
de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Les rapports officiels les plus récents confirment tous **l'allongement de la durée hebdomadaire de travail** (40 à 44 heures) et la **dégradation des conditions d'exercice des professeurs**.

- Multiplication des postes partagés.
- Généralisation des emplois du temps « à trous ».
- Développement de la « réunionite » sous de multiples prétextes.
- Mise en place d'une deuxième journée de prérentrée et d'une journée dite de solidarité.

Dans ce contexte, l'instauration cette année de **deux nouvelles demi-journées de rattrapage pour le lundi 2 septembre**, déjà travaillé par les enseignants, apparaît comme un manque de considération pour le difficile travail des professeurs.

De plus, **l'annonce que vous avez faite** en septembre d'un projet de calendrier triennal 2014-2017 prévoyant systématiquement **une prérentrée des professeurs entre le 28 et le 31 août** est reçue comme une véritable provocation.

Les signataires de la présente vous demandent instamment :

- **D'annuler le rattrapage** de la journée du 2 Septembre 2013 ;
- De prévoir **des prérentrées des professeurs d'une seule journée, au début du mois de Septembre ;**
- De modifier les textes afin de **réduire le nombre des réunions ;**
- De réduire au maximum le nombre des **postes partagés** et les contraintes pesant sur l'élaboration des **emplois du temps**.

Nom - Prénom	Etablissement (nom, ville, académie)	Signature

